

Section investissement :

Dépenses : 84 550,65 €

Recettes : 100 824,38 € soit un excédent de 15 723,75 €

Le report de l'exercice 2021 donne :

En fonctionnement, un excédent de 184 566,33 €

En investissement, un déficit de 42 288,94 €

Le résultat global fait apparaître un excédent cumulé de 208 468,12 €

La valorisation des données, document fourni par la Direction Générale des Finances Publiques, fait état des éléments suivants :

Capacité d'autofinancement brute (CAF brute) : 50 467 €, soit un montant par habitant de 58 € pour la commune, alors qu'il est de 157 € par habitant pour le département, 176 € pour la région et 175 € pour le national, pour la catégorie des communes de 500 à 1 999 habitants.

Encours de dette au 31/12/2022 : 196 344 €

Fonds de roulement : 208 468 €

Annuité des dettes bancaires : 36 946 €

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 16 515 €, soit 19 € par habitant pour la commune (87 € pour le département, 99 € pour la région et 106 € pour le national).

Cette CAF nette est très faible et ne laisse pas de marge de manœuvre pour l'investissement.

Dans les produits de fonctionnement, les impôts locaux représentent 47,79 % et la DGF 17,41%.

Effectifs :

1 secrétaire de mairie, à temps plein

1 agent d'entretien, à temps plein et 2 contrats à durée déterminée, aidés financièrement par l'Etat (20h par semaine).

5 agents intervenant à l'école, correspondant à 3,50 temps pleins. Une d'entre-elles gère l'agence postale communale.

1 personne en CDD, à l'école, à temps partiel.

Les charges de personnel s'élèvent à 224 375 € (montant net) et représentent 56,29 % des charges de fonctionnement. Elles sont supérieures aux charges des structures similaires.

Les opérations d'investissement réalisées et payées s'élèvent à 47 682 €. Elles ne concernent que des travaux nécessaires.

Budget primitif 2023 :

Présentation et adoption lors du conseil municipal du 13 avril 2023.

La section de fonctionnement est équilibrée, en recettes comme en dépenses, à 691 612,02 €.

Cet équilibre a pu être facilité grâce à des recettes supplémentaires provenant de la réévaluation, par l'Etat, des bases du foncier. De plus, les taux des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires ont été augmentés de 1 % et s'établissent comme suit :

Pour le foncier bâti : 49.88%

Pour le foncier non bâti : 68.91%

Pour les résidences secondaires : 7.96%

La section d'investissement est équilibrée à 212 152,11 €. 21 700 € seront à prendre sur les fonds propres ou en réalisant un emprunt ou en combinant les deux possibilités.

Une présentation simplifiée du budget est jointe.

Le budget de la commune est mis à la disposition des administrés, à la mairie, dans les quinze jours qui suivent son adoption ou éventuellement sa notification par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par le site internet :

www.mairie-noailhac81.fr

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2023 à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)

Recrutement d'un Agent en CDD

Nous avons reçu 11 candidatures pour le poste, 6 candidats ont été retenus dont 3 de Noailhac. Le Centre De Gestion a organisé un rendez-vous d'entretien pour le recrutement le mardi 28 mars, 4 se sont désistés. Nous avons reçu M GAYRAL Adrien et M BEZ Stéphane. Suite à l'entretien, il a été proposé à M BEZ Stéphane, un contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable.

M BEZ Stéphane accepte la proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 3 voix par procuration), décide :

- Le recrutement de M BEZ dans le grade d'adjoint technique pour une période de 6 mois renouvelable.
- Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du SMIC en vigueur.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Inventaire des chemins ruraux

Un tableau de classement unique des chemins ruraux entretenus existe. Il ne comprend pas les chemins non revêtus, c'est-à-dire non entretenus.

Il paraît nécessaire de compléter ce tableau en prenant en compte tous les chemins ruraux sur l'ensemble du territoire de Noailhac en mettant à jour :

- La nomination des chemins
- Les coordonnées géographiques
- La longueur de chaque chemin

Suite à cet inventaire, une enquête publique sera réalisée

Zonage assainissement collectif

La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a pris la compétence assainissement de la commune depuis 2020. Une étude de l'assainissement collectif sur les hameaux Le Colombier, La Rive et le Pont du Grel, fait apparaître un manque de traitement des eaux usées. Pour permettre la mise aux normes de cet assainissement Il est nécessaire de modifier le zonage de l'assainissement pour intégrer ces hameaux.

Une enquête publique et les travaux seront réalisés par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

Salles communales

Tarifs mise à disposition associations et organismes extérieurs

Nous recevons régulièrement des demandes de mise à disposition gracieusement de nos salles communales par des organismes ou associations extérieurs à la commune. Afin que chaque utilisateur de nos salles participe un minimum aux frais engagés et au maintien du bon fonctionnement de ces locaux, il conviendra de demander à ces utilisateurs associatifs extérieurs à la commune une participation financière d'un montant de 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 3 voix par procuration) :

- Décide d'adopter la proposition du nouveau tarif.
- Dit que ce tarif sera mis en place immédiatement.
- Demande la modification de l'arrêté de régie concernée.

Heures supplémentaires des agent communaux

Suite à l'intervention du CDG81 concernant le recrutement d'un agent, il nous a été demandé si nous avons mis en place des modalités d'application des heures complémentaires ou supplémentaires des agents communaux à temps complet ou non complet.

Nous devons étudier ce sujet qui sera proposé lors d'un prochain conseil.

Questions diverses

- Commémoration du 08 mai : rendez-vous devant la mairie le 08 mai à 17h. Une gerbe sera déposée au monument aux morts.
- Marchés d'été : les dates retenues sont le vendredi 02 juin et vendredi 28 juillet 2023.
- Nous avons reçu une demande d'achat de terrain pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Comme la surface sera considérée artificialisée et par conséquent diminuera la surface urbanisable, Ce projet ne suscite pas l'adhésion du Conseil Municipal.
- Un questionnaire sera distribué prochainement sur le projet de création d'un lieu d'accueil intergénérationnel.
- Une réunion publique sera organisée fin mai salle Roger Gau, avec un intervenant de l'Agence Régionale Energie Climat et de Territoire d'Énergie 81 pour répondre aux interrogations sur les sujets éoliens et photovoltaïques.
- Containers côte de Pailhou : la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet prévoit de mettre en place des containers semis enterrés avenue de Boisseson au niveau du vieux pont.
- Une formation aux gestes qui sauvent sera organisée par la Protection Civile et financée par les assurances Groupama lundi 24 avril.
- Participation citoyenne : le protocole mis en place est validé, une réunion d'information sera organisée prochainement pour les référents.